

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 20241219.3

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 9
Présents : 8	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absents : 5	

Le jeudi 19 décembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 13/12/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames Françoise DUSSUC et

Isabelle ROUTHIAU et Mr Yoann LEVÊQUE

ABSENTS : Messieurs Marc BUISSON et Thibaut MARTINEZ

ABSENTS excusés avec procuration : Mme Amandine DARBON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :

Décision modificative n° 3 du budget principal

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente les corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2024 de la commune, voté en mars dernier pour permettre le paiement de l'emprunt :

- Il est nécessaire d'approvisionner :
 - ✓ le chapitre 16 compte 1641 « emprunts en euros » de 4000,00 €
- pour cela la somme sera prise :
 - ✓ au chapitre 20 compte 202 « frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » de- 4000,00 €

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
Dépenses investissement			Recettes investissement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
16	1641	+ 4 000.00 €			
20	202	-4 000.00 €			

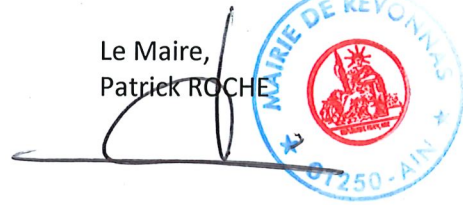
Le conseil municipal après délibération décide de valider la proposition de modification du budget principal 2024 ci-dessus de Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20241220-20241219-3-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20241220-20241219-3-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024